

DOMAINE :

VIEILLES RECETTES POUR NOUVELLES RÉGRESSIONS !

COMPTE RENDU GROUPE DE TRAVAIL DOMAINE 12 avril 2016

L'objet initial du groupe de travail (GT) convoqué par la DG le 12 avril consistait en une présentation des restructurations en marche des services domaniaux déconcentrés à l'occasion de la transformation des services centraux France Domaine en Direction de l'Immobilier de l'État (DIE).

La CGT ne peut que se réjouir du maintien des missions domaniales au sein de la DGFIP et de la reconnaissance des compétences de ses agents. Mais les restructurations du réseau déconcentré du Domaine qui accompagnent la création de la DIE ne saurait masquer les difficultés que rencontrent actuellement les services et auxquelles cette réforme prétend remédier, difficultés qui tiennent avant tout à la pénurie en effectifs et en moyens matériels.

Au contraire, dès le début de séance la CGT a mis en lumière, d'une part les enjeux de service public et de conditions d'exercices des missions qu'induisent ces restructurations, et d'autre part la logique réelle de cette mécanique, à savoir les suppressions d'emplois.

La ligne suivie par le gouvernement a le mérite d'être claire : la modernisation de l'action publique (MAP, version récente de la RGPP) doit se mettre en place de façon coordonnée (et autoritaire) au plan régional sous la direction du préfet de région. C'est dans cette optique que la DIE est créée comme le bras armé du gouvernement sur ce terrain : instrument de gestion centralisée de l'immobilier de toute la sphère d'État (administrations et opérateurs) pour mettre en musique le repli de la présence territoriale des services publics. C'est la loi d'airain de la baisse de

la dépense publique et le seul remède gouvernemental au déficit public ; l'actualité des « Panama papers » vient à propos rappeler que les riches et les grandes entreprises, en se soustrayant aux impôts nationaux, s'emploient à creuser de façon systématique et dans des proportions autrement plus importantes ce déficit. C'est bien à cette évasion qu'une véritable politique devrait plutôt s'attaquer !

Faux prétextes, vraies conséquences :

C'est au nom de la montée en puissance de la Politique Immobilière de l'Etat PIE donnant lieu à la création de la DIE que la DG induit une dégradation des missions ordinaires de gestion et des services sur la PIE ; d'ailleurs ne sont même pas abordées dans ce GT les missions des Ventes mobilières ni celles des pôles GPP, et le terme de Domaine disparaît des services centraux de la DGFIP !

Par contre il est fixé l'objectif de réduction d'1/3 des évaluations, par le double impact du relèvement des seuils de consultation obligatoire par les collectivités locales, et du refus de de nos services de réaliser des évaluations pour les montant en dessous des seuils.

En accompagnement de ces transferts et abandons de missions, la DG veut :

- ▶ scinder les services locaux de gestion en pôles supra-départementaux

taux et services départementaux suivant le mécanisme front office / back office à l'œuvre dans les services fiscaux : on connaît la litanie des restructurations qui se sont enchaînées avec leur cortège de suppressions d'emplois sur fond de dégradation du service public et des conditions de travail des agents.

- ▶ regrouper dans des pôles supra-départementaux les évaluations complexes, voire l'ensemble des évaluations (complexes et simples) lorsque la brigade départementale sera supprimée (pour les « petits » départements)

Par un inacceptable renversement de cause, la DG présente ces réorganisations comme remèdes aux difficultés professionnelles rencontrées par les gestionnaires et les évaluateurs, se dédouanant complètement de l'absence de pilotage national de ces missions, l'absence de documentation à jour, et la diminution du temps pour les formations initiales (la moitié en gestion, le tiers en évaluation).

Echos des services

Cette rencontre avec la DG a été l'occasion pour la CGT de remettre à l'ordre du jour les revendications :

- ▶ **services GPP** : la pétition (83 % de signatures) dénonçant les défaillances graves de la nouvelle application ANGELIS et les objectifs en nombre de dossiers et montants à réaliser pour les déshérences, sur fond d'insuffisance des effectifs. La représentante de la DG, madame

MORIN, , après avoir convenu du caractère inabouti et insatisfaisant d'ANGELIS, a annoncé un audit interne sur cette application et un nouveau cycle de formations lorsque l'application sera stabilisée. Une note sera publiée pour indiquer qu'en l'état actuel la priorité n'est pas aux dossiers anciens ni aux déshérences. Enfin une note invitera les DDFiP/DRFiP à préserver les effectifs GPP dans cette période difficile.

- ▶ **DIE** : nous avons demandé que les agents affectés dans cette direction soient en premier lieu issus de la DGFIP et, pour des fonctionnaires d'autres administrations ayant des compétences spécifiques, que s'appliquent les règles de gestion DGFIP. Nous avons également demandé que les expertises nouvelles à mettre en œuvre fassent l'objet d'acquisition de compétences dans la DIE au lieu d'appels à des prestataires privés.

▶ **Ensemble des missions :**

- ✓ pas de privatisation ou externalisation des services ;
- ✓ pérennisation des missions pour les collectivités locales ;
- ✓ maintenir et développer le maillage territorial ;
- ✓ pas de suppressions d'emplois ;
- ✓ maintien ds garanties des agents ;
- ✓ une ACF spécifique de 37 points pour tous les inspecteurs, une ACF de même nature aux agents de catégorie B et C ;
- ✓ une véritable formation professionnelle de base et continue.

Résumé des perspectives pour 2017

En l'état actuel du projet voilà ce qui nous attend :

- ▶ **Evaluations** : 1 poste sur 3 serait supprimé. Dans les « petits » départements, la brigade d'évaluation pourra entièrement disparaître au profit du pôle supra-départemental, à moins que tous les évaluateurs ne soient affectés dans ces pôles supra-départementaux. En conséquence cela entraînera des déplacements plus importants pour les évaluations qui demeureront à effectuer sur ces départements.

Cela instaurera une pluralité d'interlocuteurs pour les collectivités locales suivant leurs saisines ; par ailleurs se posera le problème des relations entre les agents en pôles et les agents dans départements pour cohérence des avis et connaissance du marché local.

- ▶ **Gestion** : les pôles supra-départementaux traiteront à distance les dossiers à expertise, les services départementaux traiteront les dossiers courants et seront interlocuteurs des différents protagonistes extérieurs pour les dossiers à expertise.

En conséquence les gestionnaires supra-départementaux ne visiteront pas les biens qu'ils géreront, ou alors ils effectueront des déplacements importants. Et par ailleurs il n'y aura pas de relation directe entre le service qui traitera les dossiers à expertise et les parties intéressées (préfet, occupants, collectivités locales), celles-ci dialoguant uniquement avec les services départe-

mentaux. Les gestionnaires des services départementaux feront donc la navette entre les entités extérieures et les gestionnaires traitant les dossiers à expertise.

Actions de formation et documentation : pas d'annonce pour le moment. Pour usage dans la PIE de nouvelles formations et des outils inter-administrations, seront disponibles, après état des lieux inter-administrations.

Pour les agents qui occupent un poste en gestion comme en évaluation va-t-on vers des affectations d'office comme la DG l'a fait en 2015 pour les inspecteurs évaluateurs ?

Devant l'ampleur des questions non abordées (notamment les incidences en gestions des personnels) un autre GT a été annoncé par la Direction Générale (madame MORIN) pour poursuivre les discussions : la CGT a demandé fermement que le DG adjoint, qui s'y était engagé en avril 2015, donne enfin sa réponse sur la demande d'attribution d'une ACF pour sujétions spéciale aux inspecteurs évaluateurs.

Nous appelons les agents de tous les services à intervenir de façon unitaire dans le débat sur la restructuration des services.

Pour donner aux élu-e-s des éléments d'appréciation plus complets sur les évaluations que ceux que leur a donnés le DG, la CGT s'est adressée également aux associations d'élue-s et invite les agents à effectuer des démarches en ce sens dans les départements.

Ensemble agissons pour la pérennisation d'un service public de qualité sur tout le territoire et pour l'amélioration de nos conditions de travail.

